

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2390**

commune (s) :

objet : Etudes dans les domaines des déchets portant sur les thèmes de l'incinération et de la valorisation énergétique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2390**

objet : **Etudes dans les domaines des déchets portant sur les thèmes de l'incinération et de la valorisation énergétique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de la propreté souhaite s'attacher les compétences d'un prestataire de service pour réaliser des études spécifiques d'assistance, de conseils, de conception et de réalisation dans le domaine de l'incinération et de la valorisation thermique de l'unité de traitement valorisation énergétique Lyon-sud, rue de Dole à Lyon 7°.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à l'étude dans les domaines des déchets portant sur les thèmes de l'incinération et de la valorisation thermique de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-sud. Le marché à souscrire est un marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mai 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Poyry SAS pour un montant total sur 4 ans minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant l'étude dans les domaines des déchets portant sur les thèmes de l'incinération et de la valorisation thermique de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-sud et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Poyry SAS, passé pour une durée ferme de 4 ans pour un montant total sur 4 ans minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et aximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 617 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**